

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 17 juin 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019

2019 DEVE 72 Subvention de fonctionnement (2.000 euros) à l'association Les Amis d'Enercoop (19^e) pour ses actions de lutte contre la précarité énergétique.

Mme Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de fonctionnement de la Ville de Paris à l'association Les Amis d'Enercoop (19^e) ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 2 000 euros est attribuée à l'association Les Amis d'Enercoop dont le siège social est situé au 10 rue Riquet (19^e).

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de disponibilité des crédits.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO